

Télétravail à la SNCF

L'UNSA-Ferroviaire valorise les réponses des salariés issues de notre grande enquête nationale, auprès de la Direction SNCF



Paris, le 17 novembre 2020

Avec les deux confinements successifs issus de la crise sanitaire Covid-19, l'outil télétravail s'est imposé comme solution alternative à de nombreux agents SNCF au statut & contractuels, comme au sein des filiales pour les agents du Groupe SNCF.

Le télétravail est depuis fortement préconisé par le Gouvernement, dans le cadre du reconfinement débuté courant octobre 2020.

L'UNSA-Ferroviaire, négociatrice et signataire de l'Accord National télétravail SNCF en 2017, s'est positionnée dès le début de cette crise en demandant à privilégier au maximum cette méthode de travail, avec pour seul souci la santé et la sécurité des agents.

**L'UNSA-Ferroviaire reçue en audience nationale
le 9 novembre 2020, par la DRH Groupe.**

Courant mai et juin 2020, l'UNSA-Ferroviaire a initié une grande consultation nationale concernant le télétravail, auprès de salariés SNCF au statut & contractuels.

Plusieurs centaines de témoignages, tous collègues confondus et couvrant de nombreux métiers, nous ont permis d'élaborer un diagnostic exhaustif et un tamisage fin sur le sujet.

L'UNSA-Ferroviaire a donc naturellement sollicité une audience auprès de la Direction du GPU SNCF, pour partager ce diagnostic.

À la suite de cette démarche, l'UNSA-Ferroviaire a été reçue le 9 novembre 2020.

De nombreux items ont été évoqués, en retour de notre consultation, à l'instar de la QVT (Qualité de Vie au travail), la réduction des temps de trajet et de la fatigue induite, la contribution écocitoyenne à l'amélioration de l'environnement, la relation de confiance avec la hiérarchie, l'autonomie, le management à distance, l'équipement des salariés, la mise en place de lieux de « co-working »,...

Notre consultation a été relayée auprès de la Direction au seul bénéfice des agents et de l'Entreprise en mode, gagnant/gagnant !

L'UNSA-Ferroviaire, dès le premier confinement, a revendiqué l'obtention de la prime de 15€ correspondant à la participation forfaitaire de l'Entreprise aux frais mensuels pour tous ces nouveaux télétravailleurs.

Grâce aux arguments juridiques de l'UNSA-Ferroviaire, qui ont fait mouche auprès du GPU SNCF, tous les télétravailleurs qui ont justifié d'à minima 4 jours de télétravail par mois depuis mars 2020, ont perçu 15€ pour chacun de ces mois.

Par ailleurs, l'UNSA-Ferroviaire, toujours soucieuse de la sauvegarde des droits acquis des salariés, a également obtenu que les télétravailleurs qui bénéficiaient des Titres-Restaurant avant le début de la pandémie continuent à les percevoir ! La mise en télétravail ne doit pas être un prétexte pour enlever des acquis, ce qui dégraderait un peu plus le pouvoir d'achat des salariés de l'Entreprise (après six années sans aucune revalorisation des traitements de base).

L'UNSA-Ferroviaire a toujours mis en avant le fait que le télétravail doit être un choix et elle sait qu'au travers de cette crise, nombre de salariés ont « découvert » cette nouvelle façon de travailler.

L'UNSA-Ferroviaire a également porté la demande des salariés qui est de ne pas perdre le lien social avec le collectif de travail.

Bien que l'accord national cadre et encadre le télétravail, l'UNSA-Ferroviaire estime qu'il mériterait d'être enrichi avec un retour d'expérience, issu de cette crise sanitaire, par le biais du Comité de Suivi (Art 11 de l'accord).

Des points d'attention devront être abordés lors du Rex entre les différentes parties, notamment sur :

- La réduction des espaces de travail et la tentation pour l'entreprise de limiter les coûts de certains loyers ;
- Le management à distance ;
- La formation des managers et des DET à ces organisations du travail à distance ;
- La réelle prise en compte de la demande du salarié quand il est sur un poste dit « éligible » ;
- L'équilibre Vie Personnelle et Vie Professionnelle à respecter ;
- Le maintien du lien social avec le collectif de travail ;
- L'ergonomie des postes de travail à domicile et la participation financière ;
- Les déroulements de carrière...

Lors de l'audience du 9 novembre 2020 avec la DRH Groupe, la délégation UNSA-Ferroviaire, force de proposition quant à la défense et à l'amélioration des conditions de travail de tous les salariés de la SNCF, n'a pas manqué d'évoquer tous ces aspects avec la Direction.

L'UNSA-Ferroviaire attend les réponses imminentes de l'Entreprise, afin que le télétravail devienne une méthode de travail parfaitement intégrée au sein du GPU et entre toutes les parties (salariés et managers), sans discernement entre les salariés travaillant en présentiel et/ou en distanciel.

L'UNSA-Ferroviaire reste mobilisée sur le sujet afin de contribuer au bien commun, au plus près des salariés.

